

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2010

Étaient présents : REYNIER-POËTE Patrick
MERE Philippe
RAVANAT Jean-Luc
RAVANAT Jean-Louis
BARNEL Annick
CACHET Christine
PERRIN Caroline
RAVANAT Carole
CASSAGNE Thierry
PELÉ Denis

Était excusé : PELLISSIER Francis

Ordre du jour : Urbanisme : - pièces constitutives des dossiers de déclarations préalables
- lotissement le Champ de la Donne aux Perrins
Procédure de choix d'un architecte pour les granges des Perrins
Assurances de la commune
Informations et questions diverses

Le compte-rendu de la réunion du 17 juin 2010 est approuvé par les membres du conseil municipal.

URBANISME : PIÈCES CONSTITUTIVES DES DOSSIERS DE DECLARATIONS PREALABLES ET LOTISSEMENT LE CHAMP DE LA DONNE AUX PERRINS

Patrick Reynier-Poète indique qu'à la dernière réunion, le conseil municipal a fait le choix de traiter les déclarations préalables ne posant pas de contraintes particulières.

Étant donné la difficulté rencontrée par les pétitionnaires pour fournir les pièces nécessaires à l'instruction des dossiers, il propose de simplifier la liste en demandant un plan de masse, une photographie avant travaux et une photographie intégrant les aménagements. Un document rappelant les règles principales d'urbanisme pourrait également être remis au pétitionnaire lors du retrait des formulaires.

Jean-Louis Ravanat précise l'éventuelle difficulté des photomontages et la possibilité d'intégration des travaux sur le plan de masse.

Après délibération, le conseil municipal décide, pour les dossiers de déclarations préalables, d'établir une liste des pièces à fournir comprenant un plan de masse, une photographie avant et après travaux ainsi qu'un récapitulatif des principales règles d'urbanisme inscrites dans le plan d'occupation des sols.

Patrick Reynier-Poète rappelle les dossiers de déclarations préalables déposés par la famille Rousset et la famille Perrin-Patras au lotissement le Champ de la Donne aux Perrins. Pour la 1^{ère}, le portail n'est pas en retrait de 5 mètres, comme le mentionne le règlement du lotissement. Pour la 2^{ème}, pose d'une clôture amovible avec l'édification d'un pilier d'angle de 1.50 mètres.

.../...

Or, le règlement mentionne que la partie minérale des clôtures ne doit pas dépasser 0.50 mètres. Les trois autres familles du lotissement ont réalisé les travaux en bonne et due forme. Les habitants souhaitent que le règlement soit respecté.

Une discussion est lancée sur la déclaration de la famille Perrin-Patras, à savoir la nature exacte des travaux ; portail ou clôture amovible. Si c'est un portail, il doit être également en retrait de 5 mètres. Si c'est une clôture amovible, le pilier d'angle d'une hauteur de 1.50 mètres doit être rabaissé à 0.50 mètres.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité de s'opposer à la déclaration préalable de la famille Rousset pour la construction d'un portail au lotissement du Champ de la Donne aux Perrins, et de demander à la famille Perrin-Patras de modifier la hauteur du pilier d'angle en le rabaissant à 0.50 mètres pour faire partie intégrante de la clôture amovible.

Jean-Louis Ravanat signale le dépôt des permis de construire de M. Ciambrone, respectant cette fois-ci le plan d'occupation des sols, et de M. Milesi pour la construction de son garage.

PROCEDURE DE CHOIX D'UN ARCHITECTE POUR LES GRANGES DES PERRINS

Patrick Reynier-Poète informe le conseil de sa rencontre avec une personne du CAUE. Elle lui a fortement recommandé de faire appel à un cabinet d'assistance en maîtrise d'ouvrage, qui conseille sur la définition du programme et sur le financement. Cette mission peut être confiée à des organismes tels que l'Opac, Pluralis, H&DConseils, Territoires 38, etc., ainsi qu'à des cabinets privés. Le CAUE peut assister la commune dans le recrutement du cabinet et établir le cahier des charges. Il propose de mettre en concurrence trois cabinets, l'Opac, H&DConseils et C2A. Une fois sélectionné, il faudra décider du programme à réaliser afin d'établir le dossier de consultation pour l'appel d'offres du choix de l'architecte.

Pour sa désignation, il existe plusieurs possibilités :

➤ un appel d'offres avec trois critères de choix : les personnes travaillant avec l'architecte, les prix pratiqués et 3 ou 5 références dans la réfection du bâti ancien.

➤ un concours d'architectes : chaque architecte fait une proposition, seulement, chacun d'entre eux doit être rémunéré pour son travail et donc le coût sera plus élevé.

L'échéancier pourrait être de choisir le cabinet pour assistance à maîtrise d'ouvrage en septembre 2010, l'architecte au printemps 2011 pour une réalisation de travaux en 2012 (obtenir auparavant les financements).

Caroline Perrin demande si l'assistant à maîtrise d'ouvrage et l'architecte ne font pas double emploi.

Patrick Reynier-Poète répond par la négative, les deux sont complémentaires. L'assistant à maîtrise d'ouvrage a une mission d'aide et de conseil pour définir le projet (technique, financier), quant à l'architecte, il suit le chantier du début à la fin.

Après délibération, le conseil municipal décide de mettre en concurrence les 3 cabinets proposés par Monsieur le Maire pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

ASSURANCES DE LA COMMUNE

Patrick Reynier-Poète a rencontré deux cabinets d'assurance : la SMACL, assureur actuel de la commune, et Groupama. Il a demandé au premier une nouvelle offre en intégrant certains changements et au deuxième une proposition de prix. La SMACL, malgré deux relances, n'a pas répondu à la demande et Groupama a fait une proposition s'avérant plus avantageuse.

Malgré aucun reproche à faire à la SMACL concernant les remboursements de sinistres, il est toujours bon de renégocier les contrats d'assurances. La société Groupama se déplace plus facilement que la SMACL.

Aussi, il suggère de passer le contrat d'assurances de la commune avec la société Groupama.

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Emploi des jeunes d'été

Patrick Reynier-Poète liste les jeunes recrutés pour travailler durant l'été : Fantine Mère, Margaux Prégnon et Simon Melot ont déjà travaillé en juin et juillet. Entre temps, d'autres demandes sont parvenues de Rebecca Liber et Kevin Boissonneau. Ce dernier relèvera les compteurs d'eau au mois d'août. Eric Cassagne a également demandé pour travailler du 20 août au 20 septembre. Il sera seul pendant 10 jours, Alain Roizon étant en congés. Il faudra lui notifier le travail à faire.

Captages la Fayolle et Bois Rond

Jean-Luc Ravanat fait part du bon déroulement de l'intervention du 24 juin 2010 à la station de pompage de Saint Théoffrey. La fuite a été réparée et tout fonctionne correctement. Le répartiteur des Creys a été nettoyé. Il reste à regarder le clapet anti-retour.

A priori, la rigole réalisée au Bois Rond joue bien son rôle.

Equipements incendie

Jean-Luc Ravanat fait état de l'équipement des coffrets incendie dans les hameaux :

- au local technique : 3 tuyaux, 2 réducteurs, 1 lance incendie
- hameau des Perrins : le coffret est en mauvais état ; les tuyaux sont plus petits que les sorties des bouches à incendie, donc nécessité de réducteurs
- hameau de Saint Jean : le coffret est complet : 3 tuyaux de 20 mètres, 1 réducteur, 1 lance, 1 clé
- hameau de Font-Reynier : 2 tuyaux, pas de réducteurs, 1 triangle, 1 carré
- hameau des Arnauds : 2 tuyaux diamètre 90 dont l'état est à vérifier, 1 triangle, 1 carré
- hameau des Prats : 2 tuyaux diamètre 100 dont l'état est à vérifier, 1 carré ; situés derrière la porte du four
- hameau du Villaret : plus d'équipement

Trois lances ont été récupérées chez Maurice Melmoux et Raymond Ravanat.

Concernant les extincteurs, ils sont vérifiés chaque année. Il faut seulement connaître leurs emplacements et leur accessibilité.

Voirie

Patrick Reynier-Poète avise de la réalisation des travaux de voirie par la communauté de communes normalement début septembre. La patte d'oie aux Arnauds sera refaite ainsi que la route menant à la propriété Gervais à Font-Reynier. Pour celle-ci, le réseau d'eau sera repris avec la mise en place d'une colonne de diamètre 60.

Prime aux employés

Denis Pelé questionne sur l'avancement des primes aux employés communaux.

Philippe Mère répond que les élus des deux communes ne se sont pas réunis de nouveau pour discuter de ce sujet.

Four des Prats

Denis Pelé parle à nouveau du problème d'évacuation des fumées du four des Prats. La voûte tombe petit à petit. Il avait installé deux boisseaux il y a quelques années qui ne sont pas efficaces. Il existe toujours un problème d'humidité et il avait proposé de creuser pour drainer le long de la route.

Patrick Reynier-Poète n'ayant pas de solution, un fumiste pourrait être contacté.

Jean-Luc Ravanat soumet l'idée d'enlever le chapeau écrasé pour voir la différence.

Ainsi fait et délibéré en mairie de Saint Jean de Vaulx, les jour, mois et an désignés ci-dessus et ont signé les membres présents.